

Extradition de Carles Puigdemont: le dossier devant la chambre du conseil est reporté

MIS EN LIGNE LE 16/12/2019 À 15:14 ✎ PAR BELGA

L'instance judiciaire est chargée d'examiner la validité des mandats d'arrêt européens décernés par la justice espagnole à son encontre.



Lluís Puig, Carles Puigdemont et Antoni Comin - Belga

La chambre du conseil de Bruxelles a décidé de reporter le dossier relatif aux indépendantistes catalans Carles Puigdemont, Lluís Puig et Toni Comin au 3 février prochain. L'instance judiciaire est chargée d'examiner la validité des mandats d'arrêt européens décernés par la justice espagnole à l'encontre de ceux-ci.

LIRE AUSSI

Carte Blanche | «La Belgique doit respecter les décisions de la justice espagnole»
([https://plus.lesoir.be/260057/article/2019-11-13/la-belgique-doit-respecter-les-decisions-de-la-justice-espagnole?](https://plus.lesoir.be/260057/article/2019-11-13/la-belgique-doit-respecter-les-decisions-de-la-justice-espagnole?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3Ddate%2521)
[referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3Ddate%2521](https://plus.lesoir.be/260057/article/2019-11-13/la-belgique-doit-respecter-les-decisions-de-la-justice-espagnole?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlast5year%26sort%3Ddate%2521))

Elle a décidé d'attendre l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) qui doit intervenir jeudi concernant l'ancien vice-président catalan Oriol Junqueras. Ce dernier avait fait appel de sa condamnation par la Cour suprême espagnole pour l'organisation illégale du référendum en Catalogne en 2017 et l'affaire avait été renvoyée devant la CJUE.